



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 19 août 2023

Feux de forêts et d'espaces naturels :

interdiction des feux d'artifices dans les massifs boisés ou dans une zone située à moins de 200 mètres des massifs boisés afin de prévenir les départs de feu dans le département de l'Isère

Le préfet de l'Isère rappelle que, depuis le 15 juin et jusqu'au 15 septembre, il est interdit de porter et d'allumer du feu, de fumer, de jeter des mégots et tous objets en combustion à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts. Pour plus d'informations, l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 est disponible sur le site des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

En raison de la sécheresse actuelle, accompagnée d'une période de canicule et d'absence de précipitations, la moindre étincelle peut provoquer un départ de feu et avoir des conséquences dévastatrices.

Plusieurs départs de feux se sont déclenchés et ont été maîtrisés par les sapeurs-pompiers cette semaine dans le département.

Aussi, le préfet de l'Isère, sur l'avis de la cellule de crise relative au risque « feux de forêt et espace naturel », a décidé de prendre des mesures préventives contre les départs de feux.

À partir de ce samedi 19 août et jusqu'au vendredi 25 août 2023, dans le département de l'Isère, dans les espaces boisés et à moins de 200 mètres de ces espaces, sont interdits les feux d'artifice et les pétards.

Il est fait appel à la plus grande vigilance de tous dans l'utilisation domestique des barbecues, planchas, grills pouvant entraîner un départ de feu accidentel.

Le préfet appelle à la responsabilité de chacun et sensibilise aux conduites à tenir :

- Ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas les mégots par la vitre de la voiture.
- Campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés.
- Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers (téléphonez au 112, 114 ou 18) avec calme et précision ;
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu ;
- Respirez, si possible, à travers un linge humide ;
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr